|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ST/SG/AC.10/C.4/69 |
| _unlogo | **Secrétariat** | Distr. générale30 janvier 2018FrançaisOriginal: anglais et français  |

**Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d’étiquetage des produits chimiques**

**Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé
de classification et d’étiquetage des produits chimiques**

**Trente-cinquième session**

Genève, 4-6 juillet 2018

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour**

 Ordre du jour provisoire de la trente-cinquième session[[1]](#footnote-2)\*, [[2]](#footnote-3)\*\*,[[3]](#footnote-4)\*\*\*

 Qui s’ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 4 juillet 2018 à 14h30

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Travaux à mener conjointement avec le Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses (Sous-Comité TMD).[[4]](#footnote-5)

3. Critères de classification et communication des dangers y relatifs:

 a) Travaux du Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses (TMD) sur des questions intéressant le Sous-Comité SGH;[[5]](#footnote-6)

 b) Révision du chapitre 2.1;

 c) Dangers d’explosion des poussières;

 d) Utilisation de méthodes d’expérimentation non animales pour le classement des dangers pour la santé;

 e) Questions pratiques de classification;

 f) Danger par aspiration;

 g) Nanomatériaux;

 h) Autres questions.

4. Questions relatives à la communication des dangers:

 a) Étiquetage des petits emballages;

 b) Amélioration des annexes 1 à 3 et poursuite de la rationalisation des conseils de prudence;

 c) Utilisation des « plages de proportion » : révision du paragraphe A4.3.3.2.3 de l’annexe 4;

 d) Autres questions.

5. Mise en œuvre du SGH:

 a) Élaboration d’une liste des produits chimiques classés conformément au SGH;

 b) Rapports relatifs à l’état de la mise en œuvre;

 c) Coopération avec d’autres organes ou organisations internationales;

 d) Autres questions.

6. Mise au point de directives pour l’application des critères du SGH.

7. Renforcement des capacités.

8. Questions diverses.

9. Adoption du rapport.

1. \* Les notes explicatives seront distribuées sous la cote ST/SG/AC.10/C.4/69/Add.1. La date limite de soumission des documents pour le sous-comité SGH est le 11 avril 2018. La date limite de soumission des documents pour les deux sous-comités (TMD et SGH) est le 30 mars 2018. [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* Par souci d’économie, les délégués sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la réunion, les documents pourront être téléchargés depuis le site de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/dgdb/dgsubc4/c4age.html>). Pendant la réunion, les documents seront disponibles auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3e étage, Palais des Nations). [↑](#footnote-ref-3)
3. \*\*\* Les délégués sont priés de s'inscrire en ligne à l’adresse : https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=0dgMaG. À leur arrivée au Palais des Nations, les délégués doivent obtenir un badge d’identification auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, veuillez contacter le secrétariat par téléphone (ext. 72106). Pour obtenir une carte du Palais des Nations, ou pour toute autre information utile, se rendre à l’adresse suivante: <http://www.unece.org/meetings/practical.html>. [↑](#footnote-ref-4)
4. Les sous-comités TMD et SGH ont décidé lors de sa cinquante-deuxième et trente-quatrième sessions respectivement, qu’il serait approprié de tenir une session conjointe en juillet 2018 pour examiner des sujet d’intérêt commun (voir ST/SG/AC.10/C.3/104, paragraphe 30 et ST/SG/AC.10/C.4/68, paragraphe 62). Les documents sous le point 2 de l'ordre du jour seront examinés lors de la session conjointe qui aura lieu dans l’après-midi du mardi 3 juillet 2018. [↑](#footnote-ref-5)
5. Les participants aux travaux du Sous-Comité SGH qui ne participent pas habituellement aux travaux du Sous-Comité TMD sont invités à participer aux travaux du Sous-Comité TMD quand celui-ci discute des dangers physiques en tant que centre de liaison SGH (voir ST/SG/AC.10/C.4/2, par. 43 b)). Lors de sa cinquante-troisième session (25 juin-4 juillet 2018), le Sous-Comité TMD abordera les questions relatives aux GHS sous le point 10 de son ordre du jour provisoire (voir ST/SG/AC.10/C.3/105 pour plus de détails). Les délégués du Sous-Comité SGH intéressés à participer aux travaux du Sous-Comité TMD sur ces questions doivent s’inscrire pour les sessions des deux sous-comités. [↑](#footnote-ref-6)